

# Règlement Jeu-Concours – Autocollant

## Article 1 – Organisateur et durée du jeu-concours

L'organisateur du jeu-concours est SERVIPAY situé 4 Rue de Luxembourg à 3350 Leudelange, au Luxembourg. Le jeu-concours est organisé jusqu'au 18 octobre 2021 à minuit.

## Article 2 – Conditions de participation au jeu-concours

- Le jeu-concours est ouvert uniquement aux clients SERVIPAY, âgés de plus de 18 ans.
- Le jeu-concours est limité à une seule personne par participation. Chaque participation est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.
- La participation au jeu-concours implique l'acceptation des termes et conditions du présent règlement, de façon irrévocable et sans réserve.
- Le non-respect des conditions de participation entraînera la nullité de la participation au jeu-concours.
- Le gagnant accepte de faire l'objet d'une publication sur le site web de SERVIPAY et sur ses réseaux sociaux : Facebook, Instagram.
- Aucune donnée ne sera transmise à des tiers dans le cadre de ce jeu-concours, réservé aux seuls clients SERVIPAY possédant un abonnement.
- Le jeu-concours est annoncé par SERVIPAY aux clients SERVIPAY par le biais d'un courrier postal et est relayé sur les réseaux sociaux de Servipay (Instagram et Facebook) et sur le site web.

## Article 3 – Désignation du gagnant

Les photos gagnantes seront sélectionnées sur leur originalité ou leur qualité graphique par un jury interne chez Servipay.

## Article 4 – Lots gagnants

- Premier lot : 6 mois d'abonnement gratuit.
- Second lot : 3 mois d'abonnement gratuit.
- Troisième lot : 1 mois d'abonnement gratuit.
- Du quatrième au dixième lot : une housse pour le terminal PAX A920 ou une boîte de rouleaux.

## Article 5 – Remise du lot gagnant et modalité d'utilisation du lot gagnant

- L'organisateur du jeu-concours contactera les gagnants, dès le 20 octobre 2021, par message privé ou par téléphone pour lui indiquer comment bénéficier de son prix.
- Seuls les gagnants seront contactés.
- Les gagnants acceptent de faire l'objet d'une publication sur le site web servipay.eu et sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook.
- Les lots gagnants sont valables pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement aux gagnants.

## Article 6 – Responsabilité

- SERVIPAY se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.
- SERVIPAY pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.
- SERVIPAY ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Toutes les informations sur SERVIPAY sont consultables sur le site <https://servipay.eu/>

Le règlement RGPD est consultable via le lien <https://servipay.eu/fr/donnees-a-caractere-personnel/>